



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2017-02-10-R-0074

commune(s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Établissement d'accueil de jeunes enfants - Partenaire crèche - Changement de gestionnaire suite à la réorganisation intra groupe**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

n° provisoire 6503

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu les articles L 2324-1 et suivants et, notamment, les articles R 2324-16 à R 2324-48 du code de la santé publique ;

Vu les articles D 214-7 et D 214-8 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté départemental n° ARCG-DAC-2012-0076 du 3 janvier 2013 autorisant la société par action simplifiée (SAS) Partenaire crèche à créer un établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans de type micro-crèche situé Parc d'affaires de Crécy, 5 A, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or à compter du 7 janvier 2013 ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2015-03-10-R-0136 du 10 mars 2015 donnant délégation de signature à madame Annie Guillemot, Vice-Présidente ;

Vu le dossier complet de demande d'avis porté devant monsieur le Président de la Métropole le 6 décembre 2016 par la société d'avocats, Cabinet G. Robert et associés, représentée par Maître Thibault Ricome, avocat associé, mandaté par le groupe Partenaire crèche dans le cadre des opérations menées de restructuration interne au groupe ;

Vu le rapport établi le 20 janvier 2017 par le médecin, Directrice de la direction de la protection maternelle et infantile (PMI) et modes de garde de la Métropole de Lyon sur le fondement de l'article R 2324-23 du code de la santé publique ;

arrête

Article 1er - La société à responsabilité limitée (SARL), société à associé unique, Partenaire crèche sud est (groupe Partenaire crèche) immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 102 800, représentée par monsieur Olivier Vialaneix est autorisée à reprendre la gestion de l'établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans situé Parc d'affaires de Crécy, 5 A, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 - La capacité d'accueil de l'établissement est maintenue à 10 places en accueil collectif régulier et occasionnel.

Article 3 - Cet équipement doit rester conforme aux normes établies par les textes visés relatifs au fonctionnement de la structure, aux effectifs et à la qualification des personnels des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Article 4 - La directrice et référente technique de la structure est madame Guylaine Petiaux, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants (0,5 équivalent temps plein au sein de cet établissement).

Article 5 - Les effectifs comportent :

- 2 auxiliaires de puériculture (2 équivalents temps plein),
- une titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance (un équivalent temps plein).

Article 6 - Conformément à l'article R 2324-24 du code de la santé publique, tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier ou sur une des mentions de la présente autorisation doit être porté à la connaissance de monsieur le Président de la Métropole sans délai.

Article 7 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera adressée à l'établissement.

Lyon, le 10 février 2017

Pour le Président,
la Vice-Présidente déléguée,

Signé

Annie Guillemot

Affiché le : 10 février 2017

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2017.